



Conditions de réussite du projet multi-partenarial VITiculture AgroForesterie piloté par l'EPL Mâcon-Davayé en Bourgogne du sud

LE NADAN Patrick¹

¹ Agro Bio Campus, EPL de Mâcon-Davayé, 71960 DAVAYE

Contexte et problématique de départ

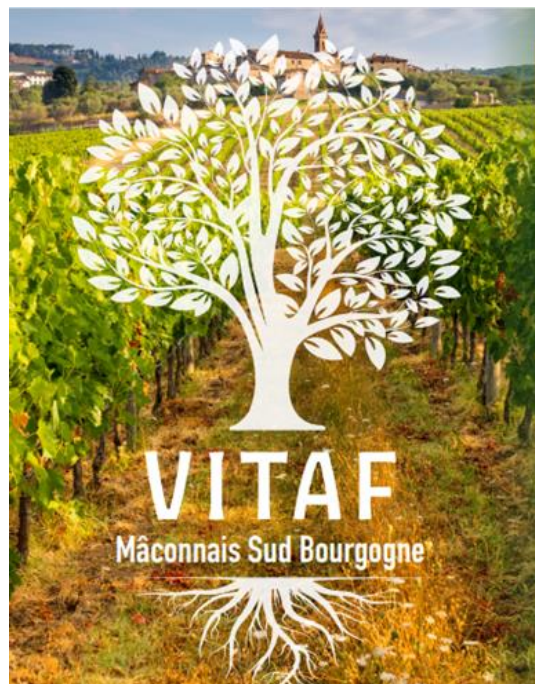
Avec 4 000 exploitations et 12 000 emplois, la filière viti-vinicole occupe une place centrale en Bourgogne-Franche-Comté, tant du point de vue culturel qu'économique. Or, depuis une vingtaine d'années, la filière subit des aléas climatiques multiples et récurrents (gel de printemps, grêle, sécheresse, canicule, ...) qui impactent la production et modifient le profil aromatique des vins typiques de ce territoire (augmentation du taux de sucre et diminution de l'acidité du vin). A ce défi climatique s'ajoute le défi pour les viticulteurs de réduire voire de se passer du recours aux produits phytosanitaires, lesquels contribuent à des pollutions, à la perte de biodiversité et indirectement au changement climatique.

Face à ces enjeux, la filière vitivinicole se mobilise pour trouver des solutions et c'est ainsi que l'EPL de Mâcon-Davayé a initié en 2021 le **projet VITAF (VITiculture et AgroForesterie) visant à acquérir des connaissances scientifiques et des références technico-économiques relatives à l'implantation d'arbres dans et autour des parcelles de vigne en Bourgogne-Franche-Comté (vitiforesterie) et contribuant à créer une dynamique collective régionale**. A travers notre témoignage, nous avons cherché à comprendre quelles étaient les conditions de la réussite d'un tel projet et plus précisément celles permettant d'engager et de faire vivre les dynamiques collectives.

Description de l'action/projet

En 2021, sous la supervision de la Direction Départemental Territoriale (DDT) de Saône et Loire, les membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sud Bourgogne se sont réunis pour travailler sur la résilience de l'agriculture face au changement climatique à l'horizon 2040 au cours d'un **"atelier des territoires"**. Ces réflexions ont conduit le directeur de l'EPL de Mâcon-Davayé (M. Lachaize) et différents acteurs de la filière viti-vinicole, à rechercher des solutions techniques innovantes. Parmi elles, la place de l'arbre, dans et autour des parcelles, est ressortie comme une piste à explorer.

Grâce au concours de Guillemette Allut (chargée de mission à l'EPL de Mâcon-Davayé), l'EPL de Mâcon-Davayé a alors déposé le projet VITAF dans le cadre d'un appel à projets **Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)**. Ce projet implique trois partenaires scientifiques, professionnels et techniques : Union des producteurs des vins Mâcon, l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) du Cru St Véran et le Vinipôle Sud Bourgogne) et bénéficie de l'expertise administrative de la DDT de Saône et Loire. Ce partenariat et ce financement ont permis d'initier une dynamique collective territoriale mobilisant l'ensemble des parties





prenantes autour de la vitiforestierie, fédérée et orchestrée par l'EPL de Mâcon-Davayé via l'embauche d'une cheffe de projet (Laura Baptée, jeune ingénieure de l'ESA d'Angers), dont le rôle s'est avéré primordial dans le succès de l'action.

D'un point de vue réglementaire, un PEI débute systématiquement par **une phase "Émergence"** d'un an qui permet d'initier la dynamique et d'évaluer la faisabilité du projet et qui, en cas de succès, débouche sur la **phase "Fonctionnement"** d'une durée de trois ans. Durant la phase "Émergence", trois parcelles ont été mises à disposition pour servir de support à l'expérimentation avec l'objectif de couvrir l'ensemble des situations régionales possibles : une parcelle de l'EPL de Mâcon-Davayé à planter en appellation Saint Véran et deux parcelles de la chambre d'agriculture de Saône et Loire, une en production en appellation Mâcon et l'autre en production hors appellation.

Tout au long de la phase "Émergence", la cheffe de projet a orchestré et animé les réunions de trois comités :

- **Le comité de pilotage (CP)**, chargé de coordonner l'ensemble du projet et de prendre les décisions stratégiques ; il est constitué des exploitants des parcelles d'expérimentation (vinipôle et EPL de Davayé) et des partenaires du projet ;
- **Le comité scientifique (CS)**, chargé d'accompagner la mise en place du projet par l'apport de connaissances scientifiques et réglementaires ; il est composé d'experts français de l'agroforesterie, des arbres, de la viticulture, de la pédologie, mais aussi de la réglementation ;
- **Le comité technique (CT)**, chargé d'adapter les protocoles au contexte local (vignes étroites, mécanisation, réglementation...) ; il est composé essentiellement de viticulteurs et d'acteurs régionaux de la filière.

L'EPL s'est impliqué dans chacun de ces comités : le directeur de l'EPL a participé à toutes les réunions de tous les comités, le directeur de l'exploitation a participé, comme le chef de culture aux comités scientifique et technique, et, lorsque cela a été possible, j'ai participé, en tant qu'enseignant en viticulture, aux différentes réunions des comités.

La phase "Émergence" a été ponctuée de divers événements organisés par la cheffe de projet (séminaire de lancement, réunions des comités, réunions plénières, ... ; **Tableau 1**) qui ont conduit à la caractérisation des parcelles et à la définition des protocoles expérimentaux permettant ainsi aux partenaires du projet de se projeter vers la mise en œuvre concrète de l'implantation d'arbres dans et autour des parcelles de vigne. Les viticulteurs intéressés pour intégrer le projet dans sa phase "Fonctionnement" se sont fait connaître grâce à la communication gérée par Laura Baptée et enfin, elle a aussi rédigé un guide sur la vitiforestierie qui a été publié.

Effets perçus

Au-delà des aspects techniques liés à l'expérimentation vitiforestière à venir, la phase "Émergence" a permis de faire reconnaître les compétences, l'expertise et le savoir faire de l'EPL par la profession et à travers lui, de **construire une dynamique collective à trois niveaux** : (i) au sein de l'EPL, (ii) entre les partenaires du projet et (iii) avec la profession viticole régionale au travers notamment des nombreux articles publiés dans la presse agricole et locale mais aussi du fait que les séminaires de lancement et de clôture du projet étaient ouverts à tous (**Tableau 1**).

En interne, le projet a mobilisé des enseignants techniques (viticulture, oenologie, biologie écologie), l'équipe vigne de l'exploitation ainsi que l'ensemble de l'équipe de direction dont les compétences diverses ont été mises à profit dans un esprit de concorde donnant à chacun le sentiment d'être valorisé dans son travail en tenant compte des contraintes techniques des salariés dans la conception des protocoles. Au regard des enseignants techniques, ils ont pu impliquer leurs apprenants à différentes étapes du projet permettant de valoriser le travail fait par ces derniers auprès des professionnels impliqués dans le projet, notamment dans la caractérisation de la parcelle de l'EPL et dans la proposition des thèmes à étudier dans les protocoles de suivi (**Tableau 1**).



Tableau 1 : Cinq événements clés organisés par la cheffe de projet et le comité de pilotage

Évènement	Qui fait quoi ?	Effets perçus sur la dynamique collective
<p>14 avril 2022 :</p> <p>Séminaire de lancement Partenaires, extérieurs, enseignants et Apprenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - EPL : présentation du projet - DDT 71 : l'atelier des territoires - PETR Sud Bourgogne : rôles et fonctionnement d'un PETR - ODG St Véran et Union des Producteurs de Vins Mâcon : enjeux du changement climatique sur la viticulture - Alain Canet : conférence sur l'arbre et la vigne 	<p>Ce temps fort a permis d'initier la dynamique collective entre les partenaires du projet et, en étant ouvert à d'autres acteurs du territoire, d'informer et de sensibiliser ces derniers à travers un partage des connaissances</p>
<p>24 mai et 14 juin 2022 :</p> <p>Premières réunions du CS et du CT pour analyser les parcelles et les freins techniques, pratiques et réglementaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du CS : observations des parcelles ; diagnostic pédoclimatique - Membres du CT : analyses réglementaires, techniques et pratiques - BPREA du CFPPA : présentation des cartographies pédologiques de la parcelle - BTS VO du lycée : présentation de l'étude floristique de la parcelle 	<p>Ces premières réunions ont servi de prise de contact aux membres des comités à partir de la visite des trois parcelles permettant de contextualiser l'action sur un objet concret. Cela a aussi été l'occasion de partager les préoccupations réglementaires, techniques et pratiques ainsi que de valoriser le travail réalisé par les apprenants contribuant à renforcer le sens donné à leur formation.</p>
<p>18 octobre 2022 :</p> <p>Réunion des comités scientifique et technique pour proposer des aménagements réalistes pour chacune des trois parcelles (une centaine d'experts, vigneron, apprenants)</p>	<p>Les participants étaient divisés en groupes de travail comprenant des experts pour les aspects scientifiques ou réglementaires, des viticulteurs pour les aspects pratiques, des apprenants de BTS VO. Chaque parcelle était étudiée par 3 groupes. A la fin de la journée, 3 propositions par parcelle ont été présentées.</p>	<p>Au-delà de la proposition des aménagements des parcelles, cette réunion plénière a permis aux différents experts de partager leurs connaissances et d'explorer un large éventail d'aménagements possibles qui pourra servir ultérieurement au déploiement de cette pratique dans d'autres contextes.</p>
<p>29 novembre 2022 :</p> <p>Réunion du CS pour proposer des protocoles d'étude scientifiques sur les trois parcelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS VO de l'EPL : présentation des thèmes à étudier lors de l'expérimentation (sol, microclimat, physiologie de la vigne, économie...) - Membres du CS : validation des thèmes et des protocoles scientifiques 	<p>Ces réunions ont permis de mettre les apprenants en situation professionnelle contribuant à les rendre acteurs de leur formation</p>
<p>30 janvier 2023 :</p> <p>Séminaire de clôture (Partenaires, extérieurs et Apprenants)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - EPL : présentation du bilan de la phase "Émergence" du PEI et de la suite du projet (phase "Fonctionnement" du PEI et nouveaux partenaires) 	<p>Au delà de préparer la suite du projet, ce séminaire, ouvert à tous, a permis d'informer et de recruter d'autres viticulteurs désireux de se lancer dans l'aventure de la vitiforestierie</p>



Analyse critique

Conditions de l'implication des partenaires tout le long du projet :

- **Une question/préoccupation partagée, qui fasse commun et donc projet :**
 - Un projet qui fait partie intégrante de celui de l'établissement. C'est en effet un élément incontournable en cas de demande de financement ;
 - Un constat partagé par les professionnels impliqués que la viticulture doit faire face au changement climatique et produire dans le respect de l'environnement pour son image et son avenir ;
 - Un questionnement partagé sur les impacts de la présence d'arbres dans les vignes en termes agronomiques, écologiques, économiques et réglementaires. En effet, les références manquent, et les viticulteurs ont besoin d'être rassurés avant de se lancer dans la vitiforesterie. Pour cela, les scientifiques, les professionnels et les apprenants ont été amenés à réfléchir ensemble pour co-construire un programme d'action sur le long terme.
- **Des moyens financiers : le projet VITAF émergence, financé à hauteur de 100k€, a permis de recruter une cheffe** de projet chargée exclusivement de faire vivre la dynamique ;
- **Des moyens et compétences humaines : un(e) chef(fe) de projet efficace, compétent(e) et dynamique** pour contribuer à la dynamique collective ;
- **Un cadre réglementaire structuré : PEI qui impose de produire, dans un pas de temps donné,** des publications, des comptes rendus et des résultats tangibles, impliquant chaque partenaire à s'engager dans la dynamique collective ou à se désengager.

Conditions de réussite pour une mobilisation des équipes au sein de l'EPL :

- **Une équipe de direction à l'origine du projet,** qui, dans le cadre du projet VITAF a impulsé une dynamique et lui a donné une légitimité. Notons que cette condition peut être une contrainte si les membres de l'établissement ont la sensation que le projet leur est imposé ;
- **Une co-construction s'appuyant sur les compétences et tenant compte des contraintes des personnels impliqués** afin que le **projet soit accepté par le plus grand nombre.** En particulier, les protocoles expérimentaux doivent être réalistes, applicables, et acceptables par tous et les responsabilités partagées quant à la réussite ou l'échec du projet afin de rassurer le personnel impliqué ;
- **Un projet qui n'implique pas que l'EPL** pour lui donner de la crédibilité à travers la reconnaissance par les autres acteurs professionnels du territoire et ce d'autant plus que les techniques de production alternatives sont souvent perçues de manière négative par certains apprenants et leur famille ;
- **Une équipe pédagogique soudée, dynamique et sensibilisée aux enjeux environnementaux ;**
- **Des apprenants intégrés au projet en tant qu'acteurs et non comme simples observateurs.**

Les difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre du projet :

- **Des problèmes d'emploi du temps qui ne permettent pas aux enseignants de participer à l'ensemble des réunions ;**
- **Une équipe de salariés réticente** lors de l'initiation du projet du fait des questionnements relatifs aux aspects techniques et pratiques de l'implantation d'arbres dans et autour des parcelles de vigne mais aussi en termes d'image en cas d'échec. L'écoute de la part du directeur de l'EPL et de la cheffe de projet, ainsi que du comité scientifique, l'argumentation sur le bien fondé d'une telle expérimentation ont été essentielles pour lever ces réticences et la solution trouvée a été de conduire le projet sur une parcelle pédagogique, gérée par les enseignants et les apprenants.



Perspectives

A l'issue de la phase "Émergence", une demande de financement a été faite pour engager la phase "Fonctionnement" pour une durée de trois ans avec l'EPL comme chef de file ainsi que les partenaires impliqués dans la phase "Émergence" et d'autres qui rejoignent l'aventure. Afin de donner à ce projet les moyens de réussir, un dossier de tiers-temps a été déposé et accepté par la région Bourgogne-Franche-Comté qui aura pour mission de mettre en œuvre le projet sur la parcelle du lycée en impliquant les apprenants et en particulier les BTS Viticulture-Oenologie ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique dans la réalisation des protocoles de suivi. Notons que le suivi estival de la parcelle sera réalisé par un stagiaire de BTS encadré par le tiers temps et par un membre du personnel de l'exploitation. A terme, l'objectif est de pouvoir pérenniser l'emploi d'une personne pour assurer l'entretien de la parcelle et le suivi des protocoles en lien avec le fait que ce projet est fait pour s'inscrire sur le temps long eu égard à la croissance lente des arbres et de la vigne. Concernant les autres parcelles du projet, celles-ci seront mises en œuvre et suivies par le Vinipôle Sud Bourgogne qui assurera également la collecte des données dans toutes les parcelles du réseau et assurera la communication autour du projet. Notons que le Vinipôle Sud Bourgogne a également pour objectif de former des techniciens à la vitiforesterie pour qu'ils soient en mesure d'accompagner les viticulteurs s'engageant dans cette pratique.